

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

L 160. Les Enfants portent la bûche pour chauffer la chambre de l'école.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

En argent fournie de la Commune.

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Crêt & Steindur, alternativement l'une année à l'autre.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

sous deux hameaux, distants d'un quart d'heure.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

sont partie de la commune de Rougemont.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse & Agence de Rougemont.

d. District

Du pays de N. haut Romand.

e. Canton

du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*A un quart d'heure 30 Maisons
A demi heure 10 Maisons
A trois quart d'heure 6 Maisons.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Crêt, Steindur, les sombes sont des hameaux, les Blands Déloves, la foular, les foulayes, sont des Maisons dispersées, & autres en grand nombre dont la place ne permet pas de les nommer.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Du Crêt 12: de Steindur 30: des sombes 8: & un grand nombre des Maisons dispersées.

N. 91.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

À l'orient école du village de Rougemont, demeurant au midi à Ferignoz, au delà de la rivière dite Sarine une heure; à l'occident vallée des Sarnepiquats une heure; au Septentrion vallée dite la manche, une heure

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

À lire, à écrire, à chiffrer, des principes d'orthographe & le chant des psaumes, etc. principes de la Religion.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Depuis St. Martin jusqu'à près Lâques.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le nouveau testament, le catéchisme d'interval, celui de Orne, & d'autres livres de passages, le livre des psaumes.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Il n'y a de règlement que l'usage commun à toutes les écoles du pays, & il dépend pour la régularité de la bonne volonté des Pères & Mères.

9°. Durée de l'école chaque jour?

En 4 Classe selon leurs portées.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

quelque membres du Consistoire & le Pasteur qui ont fait subir l'examen en présence de l'assemblée nationale.

b. D'où est-il?

de Rougemont.

c. Son nom

David Bertholet.

(3)

d. Son âge.

22 Ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis St. Martin 1798.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Dans la Maison paternelle jusqu'à l'âge de 16 ans des lors en service dans le pays allemand pour y apprendre cette langue. Il lit les sermons & la parole de Dieu dans l'église à tour de rôle avec deux autres Régents de la paroisse.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Le nombre varie de 20 à 30, depuis le commencement de l'hiver, le nombre s'augmente à mesure que les paysans descendent après avoir consommé les fourrages des habitations les plus élevées.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?
b. Quelle en est la valeur?
c. Source des revenus?

Rien

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Les buches que les enfans apportent chaque jour pour chauffer le poêle de l'école.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Rien

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

La commune la loue de quelque particulier, dont le prix n'est inconnu.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Le particulier à qui la maison appartient

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent 42 francs.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

de la bourse de la commune de Rougemont

*Il serait très nécessaire que l'école se tint toute l'année à Flindry, à cause que ce qu'on leur apprend en hiver, ils l'oublient en été, & celle du village est trop éloignée pour qu'elle la fréquentent ordinairement.
Il serait aussi très nécessaire d'avoir un bâtiment auprès pour l'école, à cause qu'il se peut rencontrer des années que l'on n'en trouve point de commode pour tenir l'école.*

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

184
L. P.

Rougemont, Seconde Ecole.

C'est le village de Rougemont.

Proprement Commune ou partie de la Commune

Dont l'Agent est Frederick David-Cottier, de la paroisse de St. Roug.

District de Chateau-de-pag, d'en haut Romand.

Canton du Léman.

Les plus éloignées d'une demi-heure.

autre celles du village

Dans le premier quart d'heure (contient 12 maisons dans le second. 20 Et dans le troisième 7. Le 1er quart d'heure est dehors du village occidental. Le second quart est aussi dehors du village du côté oriental. Et le 3. de trois petits quarts d'heure, au nord oriental.

Le village de Rougemont, le hameau des Allamands, Le hameau de la Sauga. des fermes d'ici en a point, mais nombre de maisons dispersées.

L'éloignement du hameau des Allamands, d'un quart d'heure, celui du hameau de la Sauga d'une demi-heure ou trois petits quarts d'heure.

Ils varient, du village des années 25 enfans.

Du hameau des Allamant 15 enfans.

Du hameau de la Sauga 5 enfans.

Des maisons écartées ou isolées 24. enfans;